Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 40 (2003)

Heft: 1583

Artikel: La presse n'est qu'un support publicitaire

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021622

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bachelor sans Master pour quelle réforme universitaire?

Le «processus de Bologne» entend standardiser les études supérieures en Europe. Il est capital alors de garantir un accès aussi large que possible au *master*, sans pour autant en brader la qualité.

n des principaux objectifs de la réforme des hautes écoles inscrite au cœur du «processus de Bologne» (voir entre autres DP n° 1546) est l'introduction des nouveaux titres eurocompatibles dits bachelor (d'une durée de trois ans) et master (deux ans supplémentaires), en remplacement des actuels licence ou diplôme (quatre ans au minimum). Les études seront scindées en deux modules et les autorités universitaires doivent déterminer le diplôme standard de fin d'étude (c'est-à-dire celui que les diplômés ont en principe en poche lorsqu'ils quittent leur haute école).

Ce terme de «titre standard» a son importance: c'est en fonction de ce titre qu'est calculée par exemple la durée des bourses d'étude. Le monde universitaire s'accorde majoritairement sur le fait que c'est le *master* qui doit être ce titre standard, car c'est lui qui ouvre les portes d'un doctorat ou d'une carrière académique. Le *bachelor* de trois ans est, quant à lui, jugé trop court.

Les conditions d'accès au *mas*ter sont en ce moment l'objet d'un débat ardu: le titulaire d'un bachelor doit-il pouvoir s'inscrire librement ou au contraire remplir certaines conditions pour accéder à certains masters spécialisés? Les universités peuvent-elles, pour restreindre l'accès au master, exiger des conditions spéciales (comme des écolages élevés ou une sélection sur dossier)? A la clef, le risque d'exclure de nombreux étudiants des carrières académiques, particulièrement celles et ceux qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants.

Les risques d'un accès restreint au *master*

La Conférence Universitaire Suisse (CUS), l'organe stratégique commun des cantons universitaires et de la Confédération, est en train de fixer les conditions d'accès au master. Elle souhaitait au début une pratique plutôt restrictive: les universités et Ecoles Polytechniques Fédérales (EPF) n'auraient dû offrir l'accès automatique qu'à un seul master à chaque titulaire de bachelor. Elles auraient été ensuite libres de restreindre l'entrée dans les autres masters. Cela correspondait au souhait des milieux économiques, qui désirent voir les étudiants quitter les hautes écoles le plus vite possible, afin d'entrer sur le marché du travail. Sous la pression des étudiants et de nombreux acteurs romands de la politique universitaire favorables à un large accès au master (dont les nouveaux conseillers d'Etats socialistes des cantons de Genève et Vaud), la CUS a maintes fois différé sa décision. Elle devrait l'avoir arrêtée définitivement le 4 décembre.

La CUS doit éviter de renforcer l'élitisme des études universitaires en élargissant l'accès au master. Il y va de l'intérêt de la place académique et de l'économie suisses de ne pas pousser la majorité des étudiants vers le marché du travail avec en poche un diplôme de moindre qualité (le bachelor). Si les hautes écoles ne devaient proposer qu'un seul master sans conditions à chaque titulaire de bachelor, elles ne manqueraient pas d'en faire des cursus très généraux et de proposer à une minorité d'étudiants des masters plus «pointus», qu'elles assortiraient de conditions d'accès drastiques. Les diplômes les plus recherchés ne seraient donc plus accessibles à chacun.

Un accès sélectif au master mettrait également en péril un des objectifs majeurs du processus de Bologne: promouvoir la mobilité estudiantine grâce à une reconnaissance facilitée des titres. S'il est communément admis que la mobilité sera plus difficile qu'actuellement lors de la préparation d'un diplôme, elle sera encouragée entre deux modules: un étudiant pourra faire son bachelor dans une haute école et son master ailleurs. Si les universités et EPF sont autorisées à restreindre l'accès de la plupart des masters, les possibilités de mobilité seront réduites.

La CUS doit donc obliger les hautes écoles à ouvrir l'accès au master. Un titulaire de bachelor doit avoir le choix entre plusieurs masters dans des branches, voire des domaines différents, aux mêmes conditions d'accès que celles des bachelors. Sinon, les carrières académiques seront de facto réservées à quelques élites. jcs

La presse n'est qu'un support publicitaire.

Walter Stoffel, le président de la Commission de la concurrence (Comco) justifie l'injustifiable. En reprenant La Presse Riviera et La Presse Nord Vaudois Edipresse renforce sa position dominante dans le canton de Vaud. Mais la Comco a donné son feu vert à cette concentration. Le quotidien 24 heures rapporte avec honnêteté la justification de Walter Stoffel. L'analyse visait uniquement l'aspect économique du produit de presse pour les annonceurs. Or lesdits annonceurs ont une alternative quant aux titres leur servant de support. La presse n'est donc qu'un support publicitaire. Avec un tel argument, la Comco peut tout simplement se passer d'entrouvrir un œil sur la concentration de la presse. Les annonceurs trouveront toujours un média ou simplement une messagerie pour distribuer leur publicité tous azimuts.

La Comco a également approuvé la reprise de Waro par Coop. Le duopole Migros-Coop s'en trouve évidemment renforcé, mais Walter Stoffel ne bronche pas. Pour lui, la concentration autour de Coop ne prend pas une ampleur démesurée et il n'appartient pas à la Comco d'ouvrir la voie à une concurrence nouvelle.

Ces deux décisions créent un véritable malaise. Face à des justifications officielles aussi fragiles, on est obligé de rechercher les véritables raisons qui ont guidé la Comco. Dans les deux cas, et comme par hasard, un concurrent étranger cherchait à prendre pied sur le marché suisse. Le groupe Hersant convoitait *La Presse*, alors que Carrefour convoitait Waro. Pour être crédible, la Comco aurait dû évoquer la préférence nationale. Mais une telle clause n'existe pas dans la loi fédérale sur les cartels.